

DECISION COMMUNAUTAIRE N° 47/2022

OBJET : Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, rue Pietra Scritta et Harpignies sur la commune de Menton.

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

VU la délibération n° 4/2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simples gestion administrative ;

CONSIDERANT que la CARF exerce la compétence « Eau-Assainissement », depuis le 1^{er} janvier 2018 pour ses 15 communes membres,

CONSIDERANT qu'un coordinateur SPS de catégorie 2 doit être nommé en amont du démarrage des travaux multi-réseaux des rues Pietra Scritta et harpignies sur la commune de Menton afin de prendre en compte la coactivité sur ce chantier,

CONSIDERANT qu'après une consultation auprès des sociétés APAVE, DEGAINE Ingeniering et DEKRA, l'offre de la société DEKRA sise rue de la Vallée Verte – 13367 Marseille, dont le montant s'élève à 9 040,00 € HT, est la plus adaptée et cohérente,

DECIDONS

Article 1^{er} : D'accepter l'offre société DEKRA sise rue de la Vallée Verte – 13367 Marseille, pour la réalisation d'une mission de coordination SPS de 2^{ème} catégorie, pour un montant de 9 040,00 euros HT.

Article 2 : Les dépenses en résultant sont imputées sur le budget Principal – compte 2031 OP 20173 AP/CP 2021/16 au titre de l'exercice 2022.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Menton, le 24/03/2022
Le Président,

Yves JUHEL

Date d'affichage: 24/03/2022

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220324-47-2022-AR
Date de télétransmission : 24/03/2022
Date de réception préfecture : 24/03/2022

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220324-47-2022-AR
Date de télétransmission : 24/03/2022
Date de réception préfecture : 24/03/2022